



RÉUNION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES :

LE 9 juillet 2020

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1er août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales.

Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU) dont la mise en place a été effective au 1er janvier 2019.

Cette réforme a renforcé les prérogatives du maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations.

Elle a également institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

La Commission de Contrôle des listes électorales de la commune se réunira **le jeudi 9 juillet 2020 à 9h30**, salle du conseil Municipal, Mairie de Bourron-Marlotte, en séance publique.

Sujets inscrits à l'ordre du jour :

- contrôle des décisions du Maire concernant les inscriptions et les radiations
- examen des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) éventuels de la part des électeurs concernés.

Membres titulaires :

Alain BALOUZAT
Nathalie DUWEZ
Christophe COLAS
Alain BUIRON
Marie-Claude BRUDER-CAUQUIL

Membres suppléant :

Christelle CERCEAU
Jean-Charles GANDON
Myriam LOTT
Jean BREGERE-MAILLET



Le Maire

Victor VALENTE